



Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion « Agriculteurs de l'amont »

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Jeudi 5 janvier 2012, 10h, La Côte-
Saint-André

Laure Amélie Monnot, Yannick Arama

TABLE DES MATIERES COMPLETE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par le monde agricole et leurs idées d'actions.....	8
3.1 Besoin de ne pas perdre de valeur ajoutée agricole sur le territoire.....	8
3.2 Besoin de gérer les restrictions de prélèvements de manière plus précise	8
3.3 Besoin de sécuriser les productions par un apport d'eau	8
3.4 Besoin d'un entretien de cours d'eau effectif.....	9
3.5 Besoin de compensation pour les captages prioritaires	10
3.6 Besoin d'une meilleure image ou d'une image plus « juste »	10
3.7 Un besoin de clarification des méthodes et solutions proposées en ce moment.....	11
3.8 Autres besoins et idées exprimées lors de la réunion	11
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion pour les deux réunions AMONT ET AVAL 12	12

1. CONTEXTE : 11 REUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

3

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement) ?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

5

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

6

Pour exprimer leurs points de vue sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques, l'ensemble des agriculteurs évoquent les **pressions** auxquels ils font face autour de la **quantité d'eau disponible pour leur usage**, notamment en période de sécheresse, où les **prélèvements pour l'irrigation** sont **restreints** (arrêté sécheresse). Ceci est vécu comme une « épée de Damoclès » sur leur environnement de travail.

Ils évoquent par ailleurs le fait que des périodes avec un niveau de **nappe** bas ont déjà été vécus et que ce phénomène relève d'une **situation normale** à une échelle d'une dizaine d'années. Ils estiment que ces cycles sont connus avec une période de 5 à 6 ans où le niveau de la nappe est bas puis une même période de 5 à 6 ans où le niveau remonte. Ils ressentent au sujet de l'eau « une pression [de la société] qui monte et non pas un niveau de nappe qui diminue ».

Sur cette partie de l'amont du bassin, la situation d'**aujourd'hui** est largement **comparée** à celle des années **1970**, où le Rival était souvent bien plus bas. Certains agriculteurs s'étonnent donc d'une telle préoccupation publique pour son niveau quantitatif alors que leurs **observations de terrain** les laissent penser que la **situation dans les cours d'eau est aujourd'hui meilleure** qu'à l'époque.

Par ailleurs, une certaine **incompréhension** s'est élevée autour de la protection de certain linéaire de **fossé**, considéré comme des milieux à protéger, alors que l'homme en est à l'origine.

La sécheresse des années 1990 figure comme un point de référence important pour nombre d'exploitants, le niveau de la nappe ayant baissé « bien plus fortement qu'aujourd'hui ». Il a été admis globalement par les participants « qu'à la différence de cette époque, le souci de la préservation des milieux naturels renforce aujourd'hui les exigences réglementaires ».

La **qualité** des cours d'eau n'a été **évoquée que par un seul agriculteur**, estimant que sur son secteur les eaux de surface s'étaient largement améliorées grâce notamment à un travail important sur une station d'épuration. Les truites sont donc de nouveau observées sur ce linéaire de cours d'eau. Par ailleurs, un agriculteur évoque une étude qui démontre que les nitrates ne sont une véritable source de pollutions. Cette idée a eu un certain écho auprès d'autres participants.

L'état quantitatif est donc considéré comme normal ou « pas inhabituel », l'état qualitatif de l'eau ou l'état des zones humides et milieux aquatiques n'étant pas un critère d'évaluation de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, **la confiance** en les chiffres avancés par les « spécialistes » **semble être faible** chez certains agriculteurs.

3. LES PROBLEMES EVOQUES PAR LE MONDE AGRICOLE ET LEURS IDEES D' ACTIONS

3.1 Besoin de ne pas perdre de valeur ajoutée agricole sur le territoire

Les agriculteurs se sont dits prêt à s'engager dans la mesure où l'agriculture ne perdra pas de valeur ajoutée. Ils réaffirment que la présence de la nappe est un atout économique pour l'agriculture et qu'il faut la rendre disponible à cet usage. L'accès à l'eau est considéré comme « un souci de demain, à discuter collectivement ». « Il faudrait garantir la pérennité de la ressource pour les générations de demain, sans être les seuls à faire des efforts ».

8

3.2 Besoin de gérer les restrictions de prélèvements de manière plus précise

Les agriculteurs de l'amont estiment que les restrictions des prélèvements agricoles ne sont pas assez bien pilotées. Ils observent parfois des niveaux d'eau sur le terrain en contradiction avec les données sur lesquelles s'appuient les restrictions.

Les agriculteurs proposent de :

- ➔ Définir la date de restriction des prélèvements en prenant en compte le niveau de la nappe, tout en ne portant pas préjudice au calendrier d'irrigation des agriculteurs.
- ➔ Faire évoluer les volumes prélevables en fonction du niveau d'eau dans la nappe.

Les restrictions sont par ailleurs jugées peu acceptables car il n'y a pas de vision et de norme partagée entre les services de l'Etat et les agriculteurs sur « l'identité » quantitative des cours d'eau. Les agriculteurs estiment qu'avant les années 1970 « il y avaient des assecs naturels dans le Rival ». Or la gestion de l'eau et des restrictions ne prend pas cela en compte et « veut aujourd'hui un Rival toujours en eaux ».

Actions ou suite particulière à mettre œuvre dans le processus (proposition par les Bureau d'étude):

- Discuter « l'identité des cours d'eau » et des objectifs qui vont avec.

3.3 Besoin de sécuriser les productions par un apport d'eau

Les projets d'irrigation bloqués (principalement en nappe) ont un impact non négligeable sur la stabilité financière des exploitations. En effet, la gestion des aléas climatiques fait émerger un besoin de sécuriser les productions par un accès à la ressource en eau quand cela est nécessaire.

Le principe de précaution qui veut que les nouveaux projets soient bloqués en attendant la stratégie du SAGE et l'étude Volumes Prélevables est donc évoqué comme un problème.

Pistes d'actions évoquées par les agriculteurs:

- ➔ Ne pas se limiter à la restriction des prélèvements d'irrigation :
 - Acter le principe que les prélèvements agricoles ne sont pas la seule variable d'ajustement
 - Affirmer que la question de la conservation de l'eau qui tombe sur le territoire est primordiale :
 - Réalimenter la nappe par infiltration (« garder l'eau »)
 - Arrêter l'artificialisation des sols pour garder l'eau le plus longtemps possible sur le bassin
 - Définir un éventuel apport en eau extérieur
- ➔ Définir les besoins en eau des agriculteurs pour les années à venir en tenant compte des besoins futurs en eau d'irrigation
- ➔ Définir, augmenter, localiser, les projets d'irrigation : définir des volumes
- ➔ Repenser l'étude VMP qui n'est pas adaptée à la situation des agriculteurs (évocation des restrictions sur d'autres bassins).

3.4 Besoin d'un entretien de cours d'eau effectif

Les agriculteurs regrettent que personne aujourd'hui n'entretienne les cours d'eau. Ils estiment que la situation est paradoxale : ils seraient en effet prêts à le faire mais les autorisations et déclarations sont jugées trop lourdes.

Certains regrettent par ailleurs ne plus pouvoir curer les cours d'eau.

Un besoin d'une capacité territoriale rapide et concrète pour entretenir les cours d'eau est donc exprimé.

Pistes d'actions :

- ➔ Revoir la classification des d'eau (clarifier la différence entre fossés et rivières)
- ➔ Mettre en place un plan d'action global d'entretien des cours d'eau : « il faut définir les principes de l'entretien, et aussi qui a la charge de cet entretien. Par exemple, en donnant l'autorisation aux agriculteurs d'entretenir les cours d'eau ».

3.5 Besoin de compensation pour les captages prioritaires

Les agriculteurs ont exprimés une inquiétude quant aux captages prioritaires sur le bassin. Les implications de gestion autour de ces captages induisent une perte de valeur ajoutée agricole (produire moins, etc.), une perte de terres productibles, une réglementation parfois lourde. Il est également exprimé une crainte qu'aucun compromis possible ne puisse être trouvé en terme de compensation financière due à ces pertes de valeur ajoutée au regard de la taille très importante des aires protégées. Ils indiquent également que l'eau qui alimente les zones de captages vient de plus en amont que la zone définie. Certains agriculteurs possèdent par ailleurs une grande majorité de leur terre dans ces aires et seront rendus particulièrement vulnérables.

10

Pistes d'actions proposées par les participants:

- Définir qui paie, mettre en place un système de compensation pour les agriculteurs qui ne peuvent pas cultiver toutes leurs parcelles.
- Définir quelle sera la prise en charge de l'impact économique dû à des parcelles non cultivées (moins de richesses).
- Mettre en place d'autres méthode de déglacage sur l'aéroport (pas avec de l'urée, qui contribue à la présence de nitrates dans l'eau).
- Respecter la vitesse d'adaptation des agriculteurs.
- Impliquer les acteurs de la filière sur ces questions de gestion d'azote... (coopératives, meuneries... qui paient plus chers les blés avec un taux de protéine important et qui nécessitent donc plus d'unités d'azote)
- Mettre en place une action particulière pour les agriculteurs dont une très grande part des terres cultivées est sur une AAC.

3.6 Besoin d'une meilleure image ou d'une image plus « juste »

Quelle place de l'agriculture dans les actes ? Les agriculteurs font le constat qu'ils ont une mauvaise image, que l'agriculture est non prioritaire dans les choix politiques. La prise en considération des efforts mis en œuvre leur semble faible voire inexistante et le poids socio-économique de l'irrigation (« Irrigation permet de créer de l'emploi ») minoré. Or ils réaffirment que des efforts sont faits, engagés par la Chambre d'Agriculture, pour améliorer le pilotage de l'irrigation, s'adapter aux périodes de sécheresse. Les agriculteurs ont l'impression que la solidarité qui leur ait demandé n'est pas compensée par d'autres acteurs et d'être globalement montrés du doigt. Cela nuit à leur relation avec les autres catégories socio-professionnelles sur le territoire.

En termes de communication

- Mettre en place des actions de communication dans le SAGE qui mette en avant toutes les fois où l'agriculture met en place des actions bénéfiques pour l'environnement

(empêche la fermeture des paysages...) ; communiquer sur les externalités positives de l'agriculture, communiquer vers le SAGE, les mairies, le grand public...

En termes d'arbitrage de la répartition des efforts

Un sentiment d'iniquité mais aussi d'incompréhension auprès de personnes n'ayant aucune idée du quotidien des agriculteurs et qui ne réalisent pas les efforts demandés. Les agriculteurs estiment certaines personnes comme étant « extrémiste » de ce point de vue.

- Quantifier l'impact économique positif de l'agriculture : création d'emplois...
- Evaluer les pertes économiques (ex : « dans le cas du jeune qui ne peut pas cultiver ses 125ha en maïs, semences... au niveau d'une zone de captage, en tenant compte du long terme »).
- Mettre en place un principe d'équité de traitement entre les usages et notamment entre l'usage agricole et le projet de Center Parc.
- Mettre en place un principe d'équité sur les efforts à fournir par les usages : comment définir ce principe, comment le pondérer ... ?

11

3.7 Un besoin de clarification des méthodes et solutions proposées en ce moment

- L'étude Volume Prélevable : quelle pertinence méthodologique
- Les bandes enherbées : demande d'une évaluation des conséquences positives de l'action (« on continue parce que ça marche ou on arrête ? »)
- Comment la nappe est-elle alimentée par la nappe de la Molasse ?

3.8 Autres besoins et idées exprimées lors de la réunion

Sur le contexte économique

- Les taxes et les contraintes qui pèsent sur l'activité économique agricole sont trop importantes.

Sur l'appréhension du fonctionnement quantitatif du bassin

- Il faudrait différencier la ressource en eau de surface et de la ressource en eau souterraine

Question au bureau de la CLE :

- Quelle est la position de la CLE sur le projet Center Parc ?

4. NOTE D'AMBIANCE ET ELEMENTS DE CONCLUSION POUR LES DEUX REUNIONS AMONT ET AVAL

Les agriculteurs de l'amont ressentent de véritables pressions émanant de la société et des politiques environnementales. Ils ont le sentiment que l'agriculture a une « mauvaise image ». Pourtant, ils ont l'impression de fournir des efforts depuis les dernières années pour diminuer les doses appliquées et s'adapter aux demandes de la société. Ils ont l'impression que les autres usages ne font pas face aux mêmes pressions et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Ils ont un sentiment d'inégalité face aux autres usages, et sont en position de réaction face à des projets comme le Center Parc, ou encore certaines politiques environnementales trop restrictives selon eux. Les agriculteurs évoquent peu les problèmes de pollutions qui nuisent à la qualité de l'eau sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire. Bien que, au fil des discussions, certains ont reconnu que la qualité de l'eau nécessitait d'être améliorée afin de transmettre aux générations futures une eau de bonne qualité. Pour ce qui est des quantités, les agriculteurs se sentent dans une impasse. La question de l'eau et en particulier des prélèvements est une problématique centrale pour leur activité, comme en témoigne leur forte participation à la réunion. Néanmoins, les résultats de l'étude Volumes prélevables à venir les laisse incertains face aux prélèvements futurs.

Au fil des discussions, il semble que les attentes face au SAGE sont :

- Le SAGE, et ces réunions, sont une opportunité de participer aux négociations sur le territoire, de communiquer sur les services rendus par les agriculteurs, de faire valoir leur droits.
- L'occasion de faire comprendre qu'ils font des efforts tous les ans pour limiter leurs prélèvements et réduire les pollutions de l'eau alors qu'ils ne sont pas certains de leurs revenus.
- L'occasion de demander une certaine équité entre les usages. Les agriculteurs seront prêts à faire des efforts à conditions d'une compensation financière liée à une baisse de rendement ou de revenu en cas de changement de pratiques agricoles (passage en AB par exemple), en cas de mise en place de zones d'expansion des crues sur les parcelles (compensation de la perte de récolte engendrée)...

Quatre nouveaux agriculteurs se sont proposés pour participer aux prochains ateliers d'acteurs : Didier Roudet (Brézins), Jean-François Charpentier (Thodore), Jean-Marc Fragnoud (ASA du Lambroz – Agnin) et Pierre-Julien Ardain (Sardieu).

5. PRESENTS A LA REUNION

Nom et Prénom	Organisme/ Commune
Ardain Pierre-Julien	Sardieu
Brochier Pierre	Pénol
Charpentier Jean-François	Thodore
Collin Denis	
Doucet Franck	ADI 38
Durand Patrice	Bevenais
Flacher Marius	Ornacieux
Fagnoud Jean-Marc	Agnin
Gros Mikael	Faramans
Jacquier Laforge Lucien	Sillans
Joubert-Boitat Jean-Marc	ASA de Bièvre Liers, La Côte Saint André
Jury Nathalie	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Rajon Dominique	Commelle
Riquet Sandra	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Robin-Brosse Jean	Gillonay
Roudet Didier	Brezins
Veyron Luc	Saint Etienne Saint Geoirs
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Monnot Laure-Amélie	ACTéon
Boudin Guillaume	Progeo-Environnement
Constantin Bertin Christel	Animatrice SAGE